

Budget principal (BP)
Budget annexe Photovoltaïque



Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



TABLE DES MATIERES

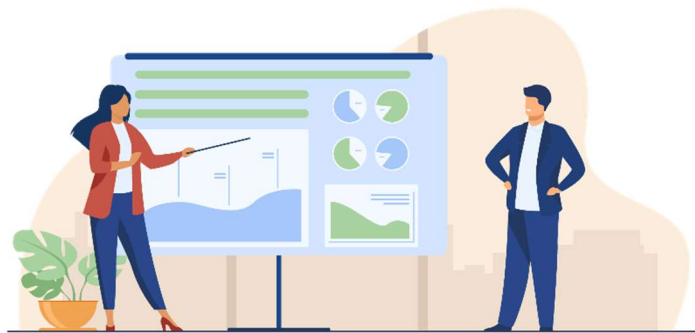
ARTICLE 1 - CONTEXTE	3
1.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2023.....	4
1.2. LE CONTEXTE COTÉ ÉNERGIE ET AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES	6
ARTICLE 2 - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SIGERLY 2018-2023	7
2.1. LE SIGERLY EN QUELQUES CHIFFRES	7
2.2. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / 49,3 M€ DE RECETTES RÉELLES	9
2.3. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : / 29.66 M€	10
2.4. LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	11
2.4.1. <i>Quelques définitions et rappels</i>	11
2.4.2. <i>Les recettes réelles d'investissement :</i>	13
2.4.3. <i>Les dépenses réelles d'investissement :</i>	14
2.5. ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	16
2.5.1. <i>Dettes SIGERLY</i>	16
2.5.2. <i>Emprunts</i>	17
ARTICLE 3 - LES GRANDES ORIENTATIONS 2023 PAR AXES STRATÉGIQUES	19
3.1. DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	19
3.2. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	21
3.3. ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP) ET DISSIMULATION COORDONNÉE DES RÉSEAUX (DCR)	24
3.4. LES RESSOURCES ET LES SERVICES « SUPPORT »	29
3.4.1. <i>Les Ressources humaines</i>	29
3.4.2. <i>Systèmes d'information</i>	31
3.4.3. <i>La communication</i>	32

ARTICLE 1 - CONTEXTE

Le rapport d'orientation budgétaire est le support du débat du même nom (DOB). Ce temps d'échange vise à partager les grandes orientations et informer sur la situation financière du SIGERly.

Les comptes du SIGERly se décomposent en **deux budgets** selon la nature des activités :

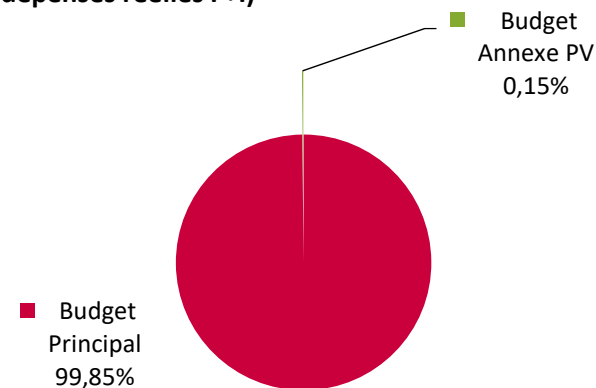
- **Un budget principal** soumis à la nomenclature **M14** applicable aux services publics administratifs ; (72 M€ dépenses réelles)
- **Un budget annexe** soumis à la nomenclature **M4** applicable aux services publics industriels et commerciaux ; il porte sur le parc des 15 installations photovoltaïques. (112 140 € de dépenses réelles)



↳ Ce **budget annexe** représente un **faible pourcentage** de l'activité financière globale du syndicat, **inférieur à 1%**.

Tous deux doivent être votés **en équilibre** en dépenses et en recettes, pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

CA 2022 (depenses reelles F+I)



1.1. Contexte économique et Projet de Loi de finances 2023

La **crise énergétique et l'inflation record**, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la **guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie**.

Pour complexifier la situation, **le marché du travail est en tension** et de nombreuses entreprises ou institutions peinent à recruter ce qui vient encore surenchérir les coûts de production, comme celui des services. Coté population, c'est l'augmentation du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires qui permettent d'amortir partiellement la chute du pouvoir d'achat.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

La **remontée des taux directeurs de la Banque de France**, qui impacte les taux des emprunts s'invite dans le contexte. De nombreuses banques ont par exemple refusé de prêter à taux fixe en cette fin d'année pour passer cette période de turbulence. Cette année, l'évolution des taux sera surveillée.

La **loi de finances 2023** poursuit ou instaure **plusieurs dispositifs d'aide face au choc énergétique** afin de soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques (bouclier tarifaire énergétique, hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15%. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) sont également éligibles.

Une indemnité carburant de 100 euros pour les travailleurs est instituée en 2023. Elle concernera les dix millions de Français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail.

Pour soutenir l'économie, toutes les entreprises continuent d'être aidées (guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz). Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi¹.

Un amortisseur électricité α , en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire.

¹ Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Pour financer en partie ces dépenses, le gouvernement a, lors de la discussion budgétaire, transposé deux mécanismes européens. Une "contribution temporaire de solidarité" de 33%, applicable au secteur du raffinage, est créée. Son rendement est estimé à 200 millions d'euros. De plus, la "rente" exceptionnelle des producteurs d'énergie sera taxée. Le dispositif, qui pourrait rapporter au moins 11 milliards d'euros à l'État en 2023, permettra de taxer les bénéfices réalisés par les producteurs d'énergie lorsqu'ils vendent l'électricité au-dessus d'un certain prix le mégawattheure, selon la technologie (par exemple 90 euros pour le nucléaire et 100 pour l'éolien).

↳ Les mesures écologiques

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi et davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes. Les PME bénéficient également d'un crédit d'impôt pour leurs dépenses 2023-2024 de rénovation énergétique.

Le gouvernement devra, en outre, présenter tous les ans, en annexe du projet de loi de finances, un rapport présentant l'effort financier de l'État en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

Le verdissement du parc automobile est soutenu, notamment pour lancer **mi-2023 le nouveau dispositif de *leasing social*** (location de voiture électrique à 100 euros par mois pour les foyers modestes). Un fond de 250 millions d'euros finance le plan vélo, annoncé en septembre 2022.

Sur amendement des sénateurs, le **crédit d'impôt en faveur des bornes de recharge électrique privées** est prolongé jusqu'à fin 2025. Des recettes supplémentaires ont par ailleurs été votées pour les lignes à grande vitesse (LGV), à l'initiative du Sénat.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 est également financée. Afin de soutenir la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cessent début 2023.

Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires**, doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du **second "plan covoiturage" de l'État**, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

1.2. Le contexte coté énergie et au niveau des collectivités locales

Le pacte de stabilité (contrats de Cahors) mis en œuvre en 2018 devrait laisser place au **pacte de confiance**. L'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (uniquement sur le budget principal) est égal à l'inflation diminuée de 0,5 point. Et certaines collectivités seront plus suivies comme la métropole de Lyon et les communes dont les dépenses dépassent 40 millions annuels. Ce point fait encore l'objet de discussions.

Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité. Le « **bouclier tarifaire** » : mis en place à compter du 1^{er} février 2022, il ira jusqu'au 31 janvier 2023. Il a pour objectif d'accompagner les ménages et les entreprises face à l'augmentation des prix de l'électricité. Il est proposé d'en prolonger le volet fiscal, à compter du 1^{er} février 2023 et jusqu'au 31 janvier 2024, en maintenant le tarif d'accise sur l'électricité aux niveaux minimums permis par le droit européen. D'autre part, la loi de finances pour 2021 prévoyait l'intégration de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à l'accise. Ce mouvement va donc amplifier l'effet du bouclier tarifaire. Pour les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, il n'y aura pas d'impact sur les ressources perçues puisque l'État compensera, sur son budget, la différence auprès des collectivités.

En outre au niveau du SIGERly, la mise en œuvre du **mécanisme de gestion des AP/CP** et l'**effet d'aubaine de certains contrats d'énergie** permettront d'accompagner les communes qui souhaitent investir plus encore dans la rénovation énergétique. Le SIGERly par ses dispositifs d'ingénierie technique et financière est aux côtés des communes pour la conception et réalisation de ce plan de transformation.

ARTICLE 2 - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SIGERLy | 2018-2023

2.1. Le SIGERLy en quelques chiffres

Au 31 décembre 2022, le SIGERLy couvre le territoire de **66** communes (58 métropolitaines, hors Ville de Lyon, + 8 hors Métropole) pour 926 774 habitants. Il est composé de **67 adhérents** (66 communes + Métropole de Lyon).

Il gère les compétences suivantes :



Distribution publique d'électricité et de gaz – 66 communes



Enfouissement des réseaux – 66 communes
Maintenance et Travaux sur le parc d'éclairage – 52 communes



Conseil en énergie partagée et transition énergétique – 56 communes adhérentes et 15 installations photovoltaïques



Infrastructures de recharge de véhicules électriques - 8 communes de son territoire qui n'appartiennent pas à la Métropole de Lyon.

↳ Les masses budgétaires (€)

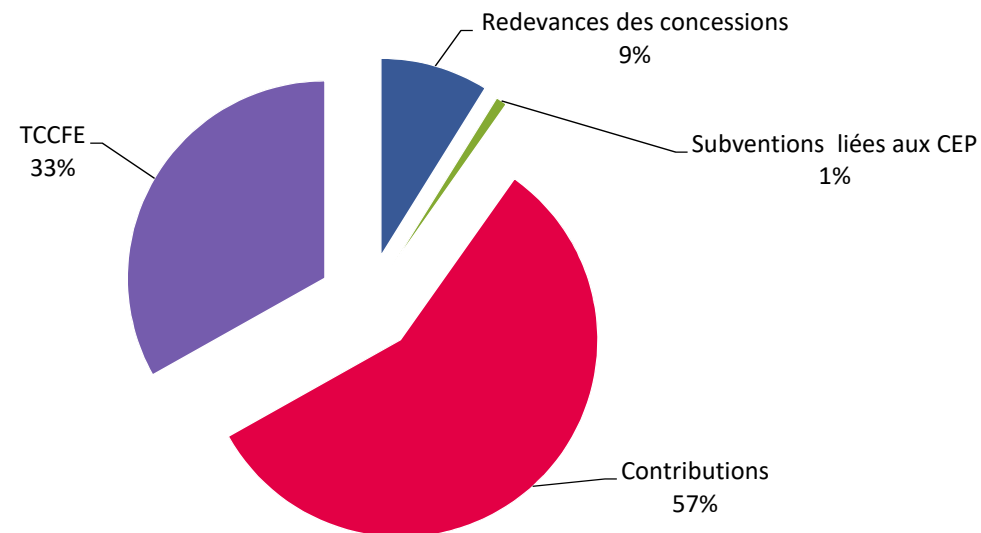
	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Recettes de fonctionnement	42 953 580	44 452 597	47 757 382	52 995 925	49 744 990
Dépenses de fonctionnement	27 635 352	27 000 129	29 176 082	29 247 352	29 798 851
<i>dont intérêts de la dette</i>	2 546 094	2 287 401	2 013 011	1 790 218	1 542 312
Recettes d'investissement	7 226 612	15 700 016	16 674 326	15 299 016	14 157 377
<i>dont emprunts souscrits</i>	4 000 000	9 907 000	12 430 000	8 440 000	9 000 000
Dépenses d'investissement	26 912 065	32 820 398	31 880 876	46 263 199	42 478 547
<i>dont capital de la dette</i>	11 391 330	11 872 870	12 197 903	17 483 870	13 011 665
<i>dont CP (crédits de paiements, dépenses d'équipements)</i>	15 130 409	20 067 388	18 965 451	27 815 412	29 147 891

2.2. Les recettes réelles de fonctionnement / 49,3 M€ de recettes réelles

Les principales recettes de fonctionnement sont celles relatives aux **contributions** versées par ses membres et les **ressources issues des concessions**.

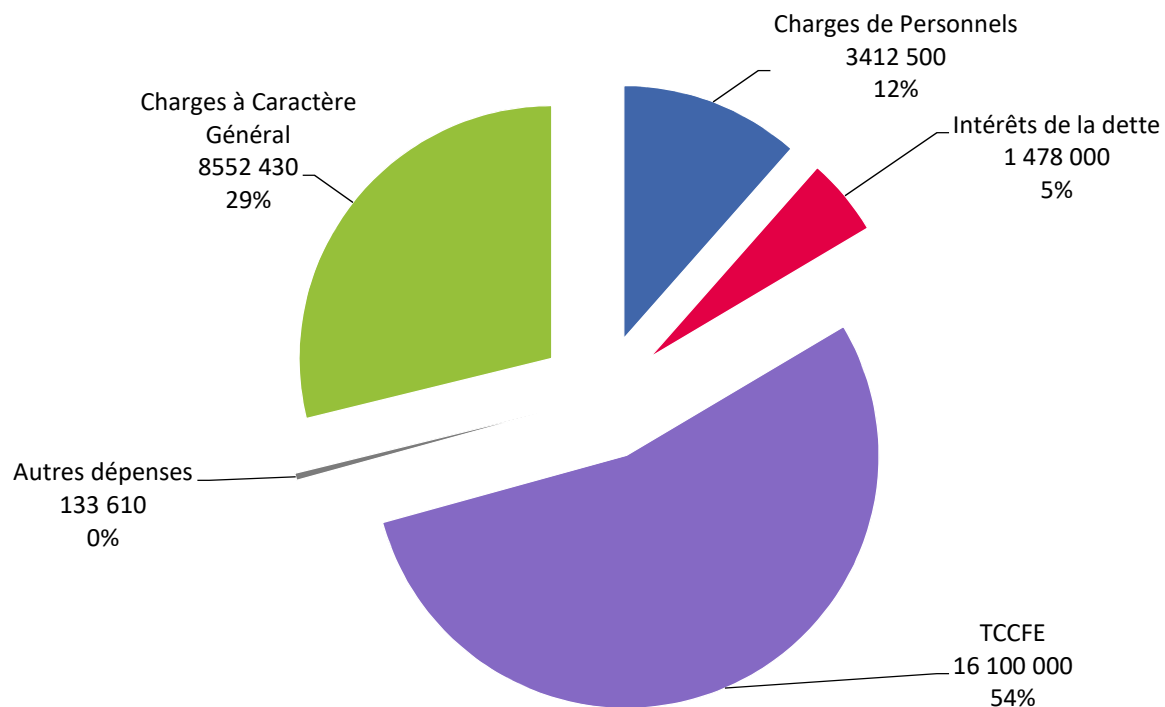
Elles sont plutôt stables pour 2023 (28 M€ de contributions, 4,3M€ redevances des concessionnaires). Les autres recettes sont constituées de la Taxe Commune sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) de diverses subventions ACTEE1, MERISIER, SEQUOIA (225 000€) participations pour les projets, le versement par les communes des CEP payants (229 000 €), des participations des opérateurs pour la partie câbles télécommunications ou appuis communs (50 000 €).

Entre 2018 et 2023, on constate une **croissance dynamique des recettes**, principalement la contribution des communes, liée aux travaux demandés par les communes membres. L'évolution **moyenne** des recettes constatée est de +2,62 %



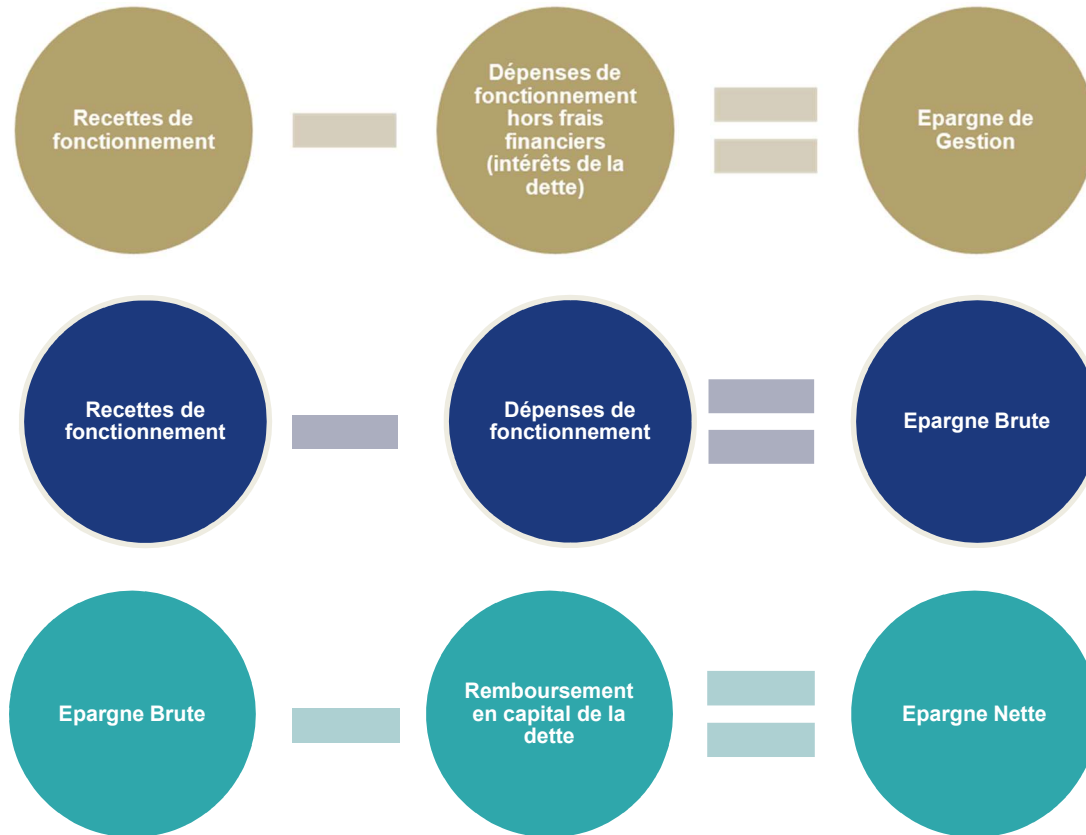
2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement : / 29.66 M€

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent le reversement de la TCCFE, les charges à caractère général, les frais financiers et les frais de personnel.



2.4. Les grands équilibres financiers

2.4.1. Quelques définitions et rappels



Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Cet excédent contribue au financement de la section d'investissement et matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes.

Epargne nette : épargne brute – le remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.

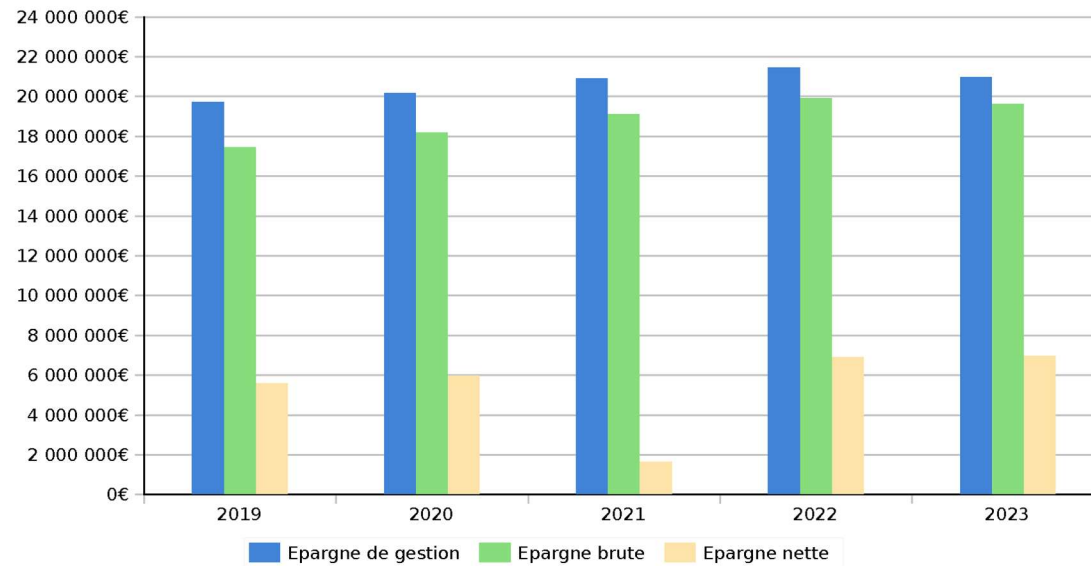
↳ Soldes intermédiaires de gestion du SIGERLy

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	44 452 597 €	47 757 382 €	52 995 925 €	49 744 990 €	49 301 500 €
Épargne de gestion	19 739 868 €	20 190 112 €	20 907 207 €	21 467 784 €	20 964 410 €
Épargne brute	17 452 468 €	18 177 100 €	19 116 989 €	19 925 472 €	19 636 410 €
Taux d'épargne brute (en %)*	39,26 %	38,39 %	39,53 %	40,07 %	39,83 %
Épargne nette	5 579 598 €	5 979 197 €	1 633 119 €	6 913 807 €	6 955 760 €

*Taux d'épargne brute : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant pour une commune, l'équilibre du budget du SIGERLy nécessite d'avoir un ratio supérieur.

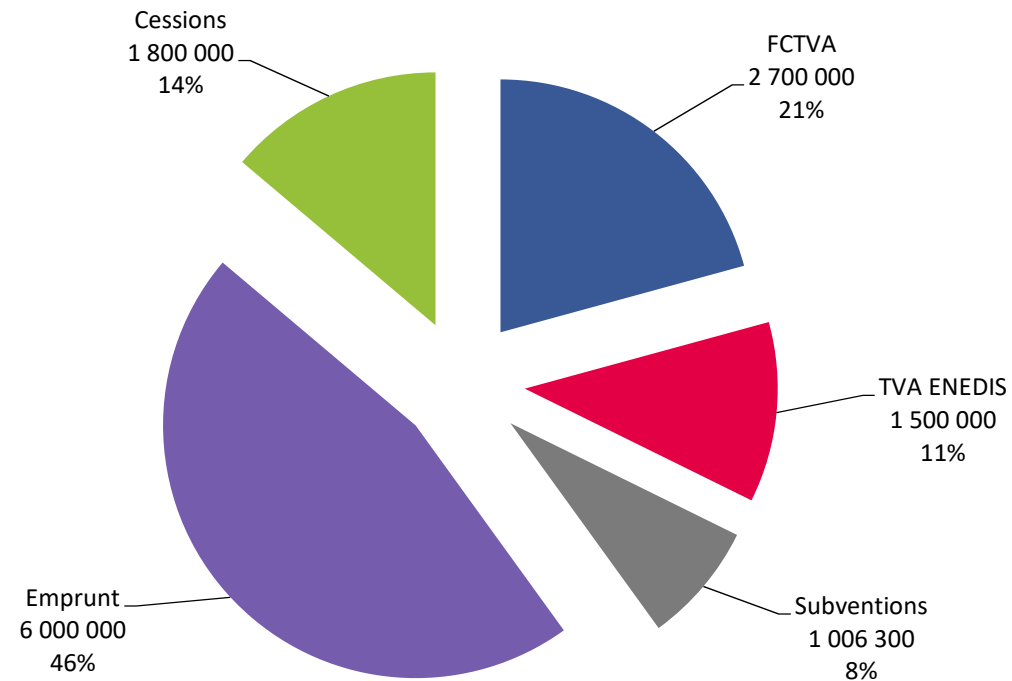
Le SIGERLy conserve ses grands équilibres.

Epargnes



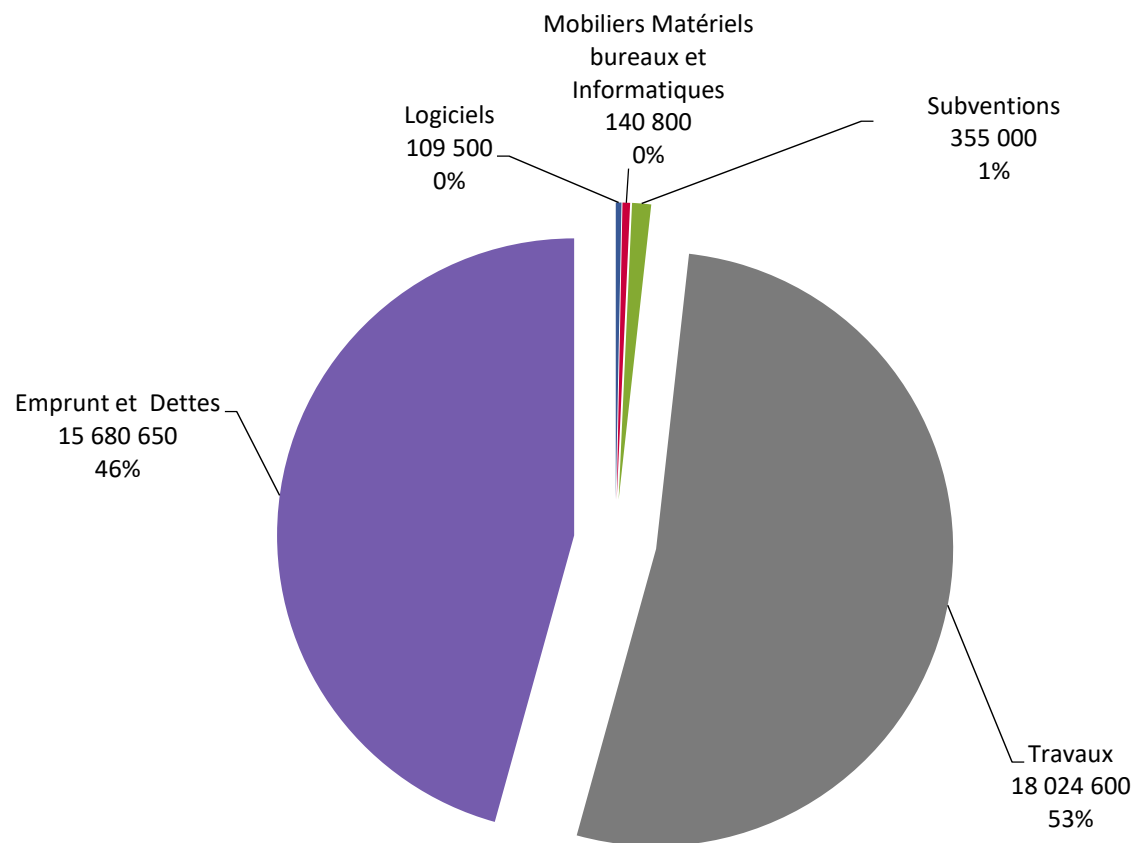
2.4.2. Les recettes réelles d'investissement :

Les principales recettes réelles d'investissement proviennent, du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), récupération de TVA auprès d'Enedis, autofinancement* ou encore subventions d'investissement. Elles sont complétées par l'emprunt

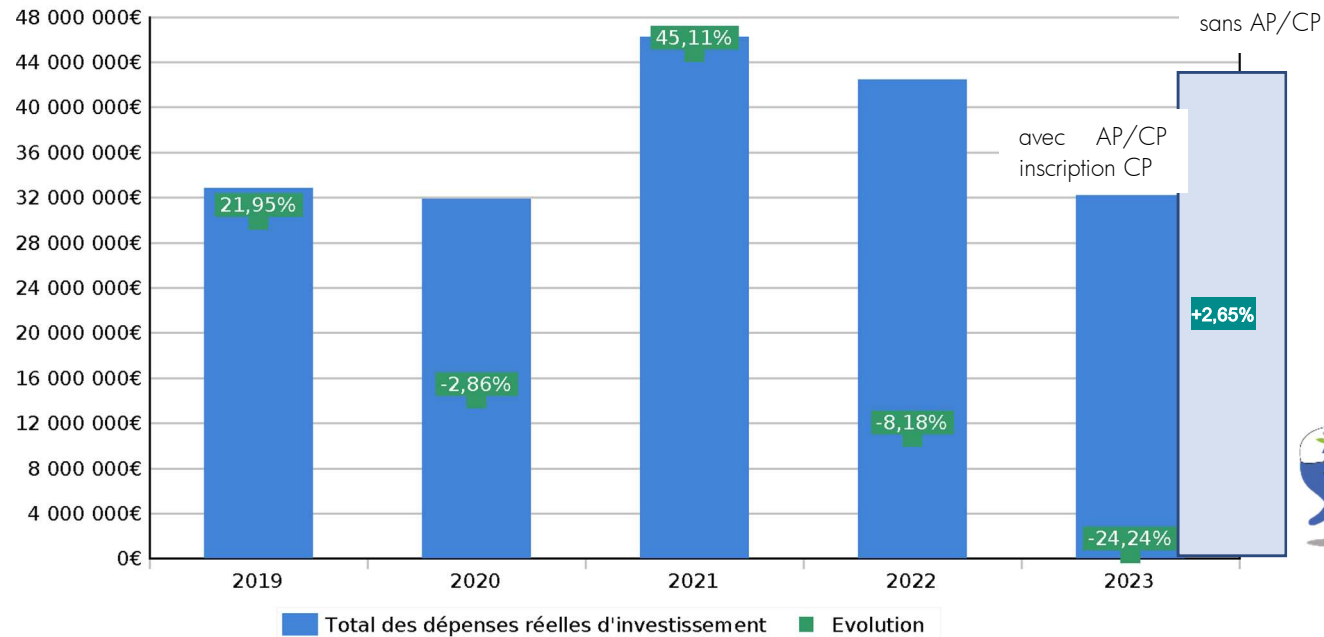


2.4.3. Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement concernent les travaux d'enfouissements des réseaux et d'éclairage public, les frais d'études, de logiciels, de matériels, de véhicules, le reversement aux communes des CEE collectés (subventions). Elles comprennent également le dispositif des avances et le remboursement du capital la dette:



Dépenses d'investissement



Retraitement pour un comparatif avec 2022 car la mise en place de la gestion des investissements en AP/CP ne rend pas compte de la programmation totale des travaux 2023 qui augmente de 2,66% en prévision



	2019	2020	2021	2022	2023
Frais de Logiciel	10 348 €	4 104 €	15 511 €	23 198 €	109 500 €
Mobilier-Matériel de bureaux et Info – véhicules	42 824 €	46 005 €	147 229 €	142 098 €	140 800 €
Reversement CEE	298 850 €	211 570 €	338 352 €	45 291€	355 000 €
Dettes + avances	11 872 870 €	12 197 903 €	17 483 870 € ⁽¹⁾	13 011 664 €	15 680 650 €
Travaux	20 014 215 €	18 915 342 €	27 652 671 €	28 976 410 €	27 900 000 € ⁽²⁾

(1) Année de cloture des réseaux chaleurs, écritures de transition (opérations exceptionnelles en dépenses et en recettes)

(2) Montant de travaux retraité, correspondant à la programmation pour un comparatif annuel des projets lancés. Coté budget l'inscription de 18 millions ne concernera que les montants qui devraient être facturés cette année, compte tenu de la mise en place des AP/CP, c'est ce que nous retrouverons dans le projet de budget 2023.

↳ Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette (dette des emprunt + dette SYDER)

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2019	32 820 398 €	11 872 870 €	36,18 %
2020	31 880 876 €	12 197 903 €	38,26 %
2021	46 263 199 €	17 483 870 €	37,79 %
2022	42 478 547 €	13 011 665 €	30,63 %
BP 2023	34 310 550 €	12 680 650 €	36,95 %

La part du capital remboursé (36,95%) augmente en 2023 du fait de la réduction de l'inscription budgétaire des dépenses d'investissement aux seuls crédits de paiement (CP). Ce n'est donc pas significatif de l'évolution la situation financière réelle du syndicat.

2.5. Etat de la dette au 31 décembre 2022

2.5.1. Dette SIGERLy

Structure de la dette	2019	2020	2021	2022	2023	Hypothèse 2023
Nouveaux emprunts contractés en année N	14 667 000 €	13 440 000 €	9 000 000 €	16 000 000 €		6 M€
Réalisé compte administratif	9 907 000 €	12 430 000 €	8 440 000 €	9 000 000 €	16 000 000 €	
Remboursement des intérêts hors ICNE hors dette SYDER	2 235 575 €	2 013 011 €	1 790 218 €	1 542 312 €	1 270 291 €	
Remboursement du capital	9 168 821 €	9 733 685 €	10 441 890 €	10 831 740 €	10 605 005 €	
Encours de la dette (capital restant dû au 01/01/N)	75 589 818 €	76 327 997 €	79 024 312 €	77 022 422 €	75 190 682 €	



Le Sigerly ajuste sa consultation bancaire au plus juste selon le taux d'avancement des travaux au dernier trimestre de l'année N. Ainsi, la consultation est lancée en fin d'année et la recette encaissée en année N+1, ce qui explique le delta entre la ligne « Emprunt contractés en année N » et « Réalisé au C.A. ». Par exemple, l'emprunt 2022 de 16 M€ a été souscrit au mois de novembre 2022 et les fonds seront versés sur l'exercice 2023.

Toutefois, le taux de réalisation annuel des dépenses d'investissement plaide pour la mise en place des AP/CP puisque la réalisation des interventions programmées chaque année s'étale sur 2 à 3 exercices en fonction de la complexité et des aléas des chantiers. En 2023, c'est justement la mise en place de la modalité de gestion des dépenses de travaux en AP/CP au budget qui va permettre de ne mobiliser les crédits qu'au moment du paiement de la facture réelle et de réduire les restes à réaliser.

Ce montant d'emprunt estimé pour 2023, à 6 millions d'euros, a été calibré en prenant en compte les travaux et le projet d'ingénierie technique et financière. Le projet doit s'équilibrer en dépenses et recettes grâce à la souscription d'un emprunt correspondant

La dette SYDER pèse sur les dépenses de la section de fonctionnement (chapitres 66), mais aussi en investissement (chap.16) ; pour 2023, sera remboursé au SYDER **2 203 091,13 €**. L'échéancier et la répartition (capital et intérêts) ont été fixés par **arrêté préfectoral n°69-2017-03-27-007 du 27 mars 2017** et s'amortit durant 15 ans.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 9 084 225,64 € ce qui globalement représente un encours de dette total de 88 286 571 €.

À ce jour, la dette totale s'amortit jusqu'en 2037.

2.5.2. Emprunts

Le syndicat recourt à des **prêts d'une durée unique de 15 ans**. La typologie des emprunts souscrits présente un très faible risque puisque sur les **43** prêts en cours, **41 sont à taux fixes** (de 0,37 % à 5,22 %) et les **2** autres sont à taux variables EURIBOR. Pour 2022 les taux Euribor se sont inférieurs à 1 %. Les marchés anticipent une hausse des taux révisables, ces deux contrats sont régulièrement suivis.

Avec un encours de 75 190 681.53 € hors SYDER **le ratio par habitants reste faible : 81€/ hbt** mais doit être regardé globalement commune par commune. Le taux moyen pondéré des emprunts (Tme) s'établit pour 2023 à **1,204 %**.

↳ Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le **nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette** par mobilisation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio	4,5 ans	4,7 ans	4,6 ans	4,2 ans	4,5 ans

↳ Conclusions rétrospective et état au 31 décembre 2022

Ainsi, sur la période 2015-2022 analysée, l'épargne a connu une amélioration du fait de la croissance légèrement supérieure des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement mais également la recherche active de financements nationaux et européens. L'augmentation de l'autofinancement du syndicat a permis de diminuer le ratio de désendettement et le faire passer en-dessous des 5 années malgré un recours à l'emprunt annuel.



Cette rétrospective confirme la stabilisation de l'épargne de gestion mais également de l'épargne brute depuis 2020. Le ratio de désendettement du SIGERly reste excellent ; il est de 4,5 ans cette fin de période (*Depuis 2019, le plafond national de la capacité de désendettement est fixé pour nous entre 11 et 13 ans*)

Le syndicat aborde ainsi l'année 2023 avec **une situation très saine**.

ARTICLE 3 - LES GRANDES ORIENTATIONS 2023 PAR AXES STRATÉGIQUES

3.1. Distribution publique d'électricité et de gaz



7 639 km de lignes électriques et 2 602 km de canalisations gaz
 10 134 GWh d'énergie acheminée dont 54% de gaz
 16,2 M€ de taxe sur l'électricité collectée auprès des fournisseurs

- *Négociation, supervision des contrats de concessions ENEDIS & GRDF*
- *Contrôle de la qualité du service public*
- *Gestion des taxes – TCCFE et RODP Gaz*
- *Achats d'énergies*

Nouveauté 2023



La mise en place de la compétence Infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et le déploiement d'AMI /développement des ENR pour les communes volontaires

3.1.1. Contrats de concession

Le SIGERly est **propriétaire des réseaux** de distribution de gaz et d'électricité qui sont exploités par **GRDF** et **Enedis** au titre des **contrats de concessions**. Le produit des 4 redevances de concessions est estimées à **4,35 M€**, avec une légère augmentation de 1.84%.

Type de redevances		2018	2019	2020	2021	2022	Prévisions 2023
R1 Gaz	Financement du contrôle de concession	518 761 €	536 457 €	642 034 €	668 628 €	682 713 €	683 000 €
R1 Électricité		465 515 €	428 816 €	438 723 €	448 092 €	468 000 €	448 000 €
R2 Électricité	Fonction des travaux DCR et d'EP	1 859 987 €	1 770 406 €	2 383 708 €	2 850 000 €	2 701 487 €	2 800 000 €
Art. 8	Travaux esthétiques & environnementaux	410 000 €	420 000 €	420 000 €	400 000 €	420 000 €	420 000 €
TOTAL		3 254 263 €	3 155 679 €	3 884 465 €	4 336 720 €	4 272 200 €	4 351 000 €/1,84 %



Le Sigerly poursuivra sa mission de contrôle de la bonne exécution des contrats de concession et de la qualité du service rendu avec **35 000 €** dédiés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des données de concession.

3.1.2. Gestion des taxes – Focus TCCFE

Au 1^{er} janvier 2023, **63 communes** ont confié la gestion de la TCCFE au syndicat. Le Sigerly opère un contrôle sur les données des fournisseurs d'électricité grâce aux ICS (informations commercialement sensibles) dont il dispose du fait de son statut d'autorité concédante.

En l'état actuel des informations, Les projections sont conservées : en collecte **16,2 M€**, en reversements **16,1 M€** et en recette pour le Sigerly pour son rôle de contrôle de **162 600 € (1%)**.

3.1.3. Achats d'énergies

Dans la cadre de son rôle de coordonnateur des achats d'énergies sur son territoire, le Sigerly programme également le perfectionnement de ses procédures d'achats d'énergie, notamment dans une volonté de réduire l'impact environnemental et d'acheter plus vert à coût optimisé.



Les grandes projections financières concernant la distribution publique et la gestion d'énergies pour 2023

Dépenses	Fonctionnement 16 145 000 € <i>Contrôle de la bonne exécution des concessions / 45 000 €</i> <i>Reversement de la TCCFE aux communes / 16 100 000 €</i>	Investissement 0 €
	Recettes	Fonctionnement 20 715 600 € <i>Adhésions groupement de commandes achat énergies / 52 000 €</i> <i>Redevances liées aux appuis communs / 50 000 €</i> <i>Redevances de concessions / 4 351 000 €</i> <i>Perception de la TCCFE / 16 262 600 €</i>



3.2. Transition énergétique



65 communes adhérentes au CEP
2 000 bâtiments suivis énergétiquement soit 1,1 M de m²
51,8 GWh de CEE vendus en moyenne par an
45 contrats d'exploitation de chauffage / ventilation suivis
355 MWh d'énergie photovoltaïque produite

- *Etudes & suivis énergétiques des bâtiments publics*
- *Contrats d'exploitation*
- *Accompagnement de projets de maîtrise de l'énergie*
- *Valorisation CEE*
- *Gestion d'installations photovoltaïques / développement des EnR*



Nouveautés 2023

- Proposition de tests d'étanchéité à l'air, préalables aux travaux, pour les rénovations énergétiques entrant dans le cadre du projet européen BAPAURA, dont le SIGERly est lauréat.
- Mise en place d'une ingénierie technique et financière à destination des communes, pour massifier et augmenter l'ambition des rénovations énergétiques des bâtiments communaux. **Le syndicat expérimentera cette démarche sur 7 projets pilotes pour un montant de 3M€.**

3.2.1. Transition énergétique

En 2023 le SIGERly renforce l'accompagnement de la transition énergétique de ses adhérents. Il met à la disposition des communes son expertise pour répondre aux objectifs ambitieux et nécessaires de rénovation énergétique, il doublera le nombre d'études énergétiques pour atteindre une trentaine d'études annuelles et organise la vente des CEE. Il poursuit l'élaboration des schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE) pour les communes et adapte son accompagnement.



Le SIGERly souhaite favoriser le développement de la mobilité électrique & GNV. Depuis le 1^{er} janvier dernier, il est compétent pour la mise en place d'infrastructures de recharges électriques.



Les grandes projections financières pour cet axe Transition énergétique pour 2023 au budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	<p>439 000 € <i>Etudes énergétiques / 400 000 €</i> <i>Accompagnement sur étanchéité à l'air, bureau de contrôle des CEE/ 33 000 €</i> <i>Maintenance IRVE / 6 000 €</i></p>	<p>3 575 500 € <i>Reversement du produit des CEE aux communes / reversement subventions MERISIER/ 355 000 €</i> <i>Achat de capteurs qualité d'air / 20 500 €</i> <i>Ingénierie technique et financière / 3 000 000€</i> <i>Fourniture et Pose de 2 bornes électriques par commune (16 bornes) / 200 000€</i></p>
Recettes	<p>450 000 € <i>Subvention du programme ACTEE de la FNCCR (AMI Merisier, Sequoia 2...) pour des études et postes RH/ 225 000 €</i> <i>Tarifification CEP / 225 000 €</i></p>	<p>3 456 000 € <i>Vente des CEE / 330 000 €</i> <i>Subventions ADEME, FNCCR (AMI Merisier, Sequoia 2) pour équipements/ 96 000 €</i> <i>Subvention (Advenir) / 30 000 €</i> <i>Ingénierie technique et financière / 3 000 000€</i></p>

3.2.2. Gestion des installations photovoltaïques (budget annexe en M4) :

Le SIGERly exploite **15 installations photovoltaïques** depuis une douzaine d'années, disposées sur les toits de certains bâtiments communaux des communes désireuses d'expérimenter ce dispositif.

Les principales dépenses d'exploitation concernent la maintenance des installations et les contrôles réglementaires nécessaires, **33 000 €**, ainsi que leurs assurances estimés à **25 000 €**.

En recette, le SIGERly perçoit le produit de la vente d'électricité, estimé à **+115 000 €** pour 2023. Côté investissement, 2023 prévoit un changement de panneaux et le rachat d'un onduleur, **+50 000 €**.

Focus dette et emprunts de ce budget annexe

5 emprunts en cours comme suit :

4 emprunts à taux fixes pour un montant total de 822 050 € de durées de 15 à 20 ans (périodes 2009-2038).

Le capital restant dû est de 238 677€ au 1^{er} janvier 2023.

Les taux s'échelonnent entre 1,07 % et 4,44 %.

✚ Un cinquième emprunt de 658 447,87 € a été réalisé en 2011 et se clôture en 2025 mais il a été transféré au budget principal. Le capital total restant dû au 01/01/2023 est de 121 934,75 €,

. Le budget principal supporte les remboursements d'échéances, 302 585,06 € / 536 513,12 € de capital ont déjà été remboursés par le budget annexe, soit 56%,

Sur le remboursement des intérêts, le budget annexe a remboursé 169 125,84 € sur 188 252,68 € supportés par le budget principal.

L'encours total de dette est donc de 360 611,75 € au 31 décembre 2022.



Le Sigerly a une dette d'une durée de 4 ans (2021-2024) de 8 383,37 € en capital, et de 930,91 € d'intérêts, envers la METROPOLE DE LYON, du fait de l'installation photovoltaïque de la chaufferie de la Tour de Salvagny non transférée à la METROPOLE. Sur le remboursement du capital le budget annexe a déjà remboursé 4 392,25 € sur 2021 et 2022, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement du capital de l'année 2023 de 2 095,84 €.

Sur le remboursement des intérêts, le budget annexe a déjà remboursé 651,63 € sur 2021 et 2022, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts de l'année 2023 de 186,18 €.

Les grandes projections financières pour les Installations photovoltaïques pour 2023 au budget annexe

	Exploitation	Investissement
Dépenses	<p>166 990 €</p> <p>Maintenance, contrôles, assurances / frais de personnels / 59 820 €</p> <p>Dotations amortissements, divers / 90 600 €</p> <p>Intérêts des Emprunts / 7 770 €</p> <p>Virement à la section d'investissement / 8 800 €</p>	<p>120 000 €</p> <p>Petits travaux / 50 000 €</p> <p>Remboursement capital / 52 500 €</p> <p>Amortissements / 17 500 €</p>
Recettes	<p>166 990 €</p> <p>Vente électricité / 115 000 €</p> <p>Amortissements et résultats / 51 990 €</p>	<p>120 000 €</p> <p>Virement / 8 800 €</p> <p>Amortissements et résultats / 111 200 €</p>



3.3. Eclairage public (EP) et Dissimulation Coordonnée des Réseaux (DCR)



EP

20 communes pratiquent l'extinction nocturne, dont 7 en extinction totale

52 communes adhérentes à l'EP (*dont 2 nouvelles adhésions pour 2023*)

73 578 points lumineux (31/12/22) & 2 700 kms de voies éclairées

DCR

93,2 % du réseau HTA et 77,9 % du BT sont souterrains

66 communes pour la compétence dissimulation

70 projets de chantiers de dissimulation

- *DCR : maîtrise d'ouvrage & coordination avec les autres réseaux télécom et éclairage public*
- *EP : conseils, travaux, maintenance & mises en lumière*

3.3.1. Fonctionnement

2023 sera aussi marquée par l'adhésion a minima de 2 nouvelles communes à la compétence Eclairage public : **Brignais et Saint Didier au Mont d'Or**, (+4 500 points lumineux soit 78 078 dès ce début d'année). La projection 2023 en matière d'achat d'électricité et de frais de maintenance Eclairage Public est de **6.12 M€**, ce qui représentent une **baisse exceptionnelle de -14 % due à la bonne stratégie sur l'achat/revente d'énergie**

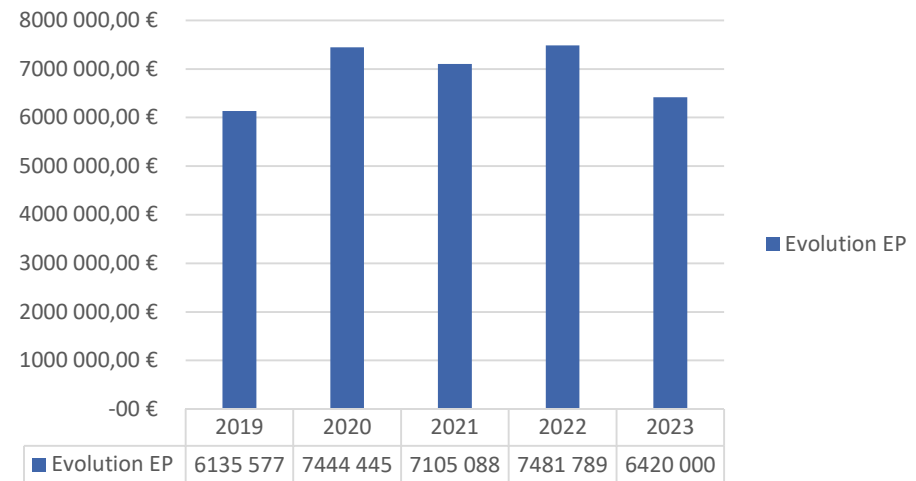
Le géo référencement des réseaux se poursuit, avec la commande de **300 000 €** pour cette année ce qui correspond à un rythme plus raisonnable pour la structure.

Focus évolution des dépenses de fonctionnement en matière d'éclairage public (Achat électricité et maintenance)

➤ Prévion d'évolution en 2023 de -14 %.



Evolution EP



Éclairage public	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023
Achat d'énergie	3 717 595 €	4 200 192 €	4 243 662 €	4 454 658 €	3 000 000 €
Maintenance forfaitaire	1 447 690 €	2 185 185 €	1 940 061 €	2 179 826 €	2 600 000 €
Prestations supplémentaires (pose / dépose illuminations +sinistre, vandalisme etc...)	439 500 €	626 028 €	404 303 €	347 305 €	520 000 €
Mise à jour de la cartographie (état des lieux du patrimoine dans le SIG)	30 792 €	44 880 €	52 454 €	0 €	0 €
Géo référencement	500 000 €	388 160 €	464 608 €	500 000 €	300 000 €
Total	6 135 577 €	7 444 445 €	7 105 088 €	7 481 789 €	6 420 000 €
Variation n/n+1	-6,07 %	+21,15 %	-4,5 %	+5,3 %	-14,1 %

Zoom Stratégie d'achat : Pour la période 2023-2025, un nouveau marché de fourniture d'électricité attribué en décembre 2021, fait l'objet d'une nouvelle stratégie d'achat. Cette stratégie permet deux avancées notables :

- La répartition du « risque prix » dans le temps, en achetant les volumes d'électricité en plusieurs fois et à des prix différents ;
- La possibilité de revendre une partie de l'électricité achetée (génération d'une prime de revente) et de la substituer par le produit ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) dont le prix est à ce jour fortement compétitif par rapport aux prix de marché non régulés.

Pour 2023, la crise de l'énergie et la conjoncture haussière des prix tout au long de l'année ont permis une revente partielle de l'électricité générant une prime exceptionnelle et inattendue sur le bordereau des prix unitaires. Ce résultat doit être perçu comme exceptionnel pour l'année 2023 et ne garantit nullement une performance comparable sur les prochaines années du marché.

A cette stratégie s'ajoute par ailleurs la prolongation de la réduction de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), diminuée à son minimum légal européen depuis le 1^{er} février 2022.

3.3.2. Investissement



Une programmation pluriannuelle prévisionnelle de 27.7M€ qui se traduit en 2023 par une inscription prévisionnelle de 17,8 M€:

Le SIGERly poursuit son action en matière d'embellissement des rues des adhérents et de mise en sécurité des réseaux électrique, télécom et éclairage public avec une projection stable de chantiers d'effacement desdits réseaux, **17,4 M€** pour **2023**.

En matière d'éclairage public, les projections sont de **10,3 M€** ; le SIGERly souhaite continuer à accompagner les communes vers un parc **lumineux plus** sobre et pilotable. Le service en charge de ces travaux, doté d'un bureau d'études interne, va se renforcer autour de la thématique des SDAL, Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière.



En 2023 une nouveauté en matière de gestion financière concernant les travaux d'investissement du service EP-DCR vient modifier **les montants à inscrire au budget**.

Il s'agit de la mise en place des engagements pluriannuels utilisant le mode de gestion des Autorisations de Programmes et Crédits de paiement. Cette technique d'engagements comptable va permettre de limiter les inscriptions de crédits de l'année à un niveau conforme à la planification physique des chantiers et ainsi éviter les accumulations des restes à réaliser.

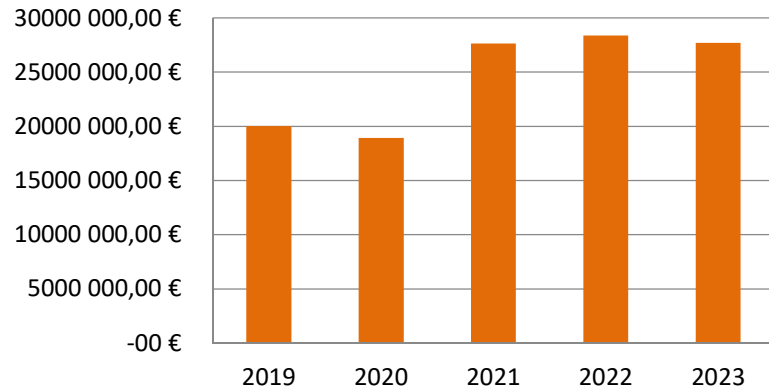
➤ Illustration AP/CP pour la majorité des travaux

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2023-2026 / 24,7 M€ à voter					
	Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023 60%	Crédits de paiements 2024 30%	Crédits de paiements 2025 5%	Crédits de paiements 2026 5%
2315- Dissimulation coordonnée des réseaux - DCR					
Génie civile réseau elec	7 400 000,00 €	4 440 000,00 €	2 220 000,00 €	370 000,00 €	370 000,00 €
Génie civil réseau câblé	4 000 000,00 €	2 400 000,00 €	1 200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Matériel EP	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	600 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Génie civile (câbles EP)	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	600 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL DCR	15 400 000,00 €	9 240 000,00 €	4 620 000,00 €	770 000,00 €	770 000,00 €
2315 - Eclairage public – EP					
Travaux EP	9 300 000,00 €	5 580 000,00 €	2 790 000,00 €	465 000,00 €	465 000,00 €
TOTAL EP	9 300 000,00 €	5 580 000,00 €	2 790 000,00 €	465 000,00 €	465 000,00 €
TOTAL AP/CP 2023-2026	24 700 000,00 €	14 820 000,00 €	7 410 000,00 €	1 235 000,00 €	1 235 000,00 €

➤ Inscriptions budgétaires EP/DCR

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023
Éclairage public	4 238 790 €	8 547 960 €	8 161 397 €	10 000 000 € travaux à engager 6 280 000 € de CP à facturer
SDAL			0€	300 000€
Dissimulation de réseaux	14 676 550 €	19 106 472 €	20 224 089 €	17 400 000 € de travaux à engager 11 240 000€ de CP à facturer
Total	18 915 340 €	27 654 432 €	28 385 486 €	27 700 000€ de travaux 17 820 000 euros au BP
Évolution	-1 098 875 €	+8 739 092 €	+731 054 €	
	-5,50 %	+46,20 %	+2,64 %	

Total Travaux



Répartition 2023



Les grandes projections financières EP/DCR pour 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	<p>7 120 000 €</p> <p>Matériel réseaux télécom (câbles ORANGE, SFR) / 680 000 € Achat d'électricité / 3M€ Géo référencement / 300 000 € Maintenance du parc EP + illuminations / 3,12 M€</p>	<p>17 800 000 €</p> <p>Travaux planifiés 27 700 000 € Travaux EP / 10.3 M€ Travaux DCR / 17.4 M€</p>
Recettes	<p>26 073 000 €</p> <p>Contributions / 28.4 M€ Redevance occupation des domaines / 73 000 €</p>	<p>4 200 000 €</p> <p>TVA Enedis / 1,5 M€ FCTVA / 2,8 M€</p>

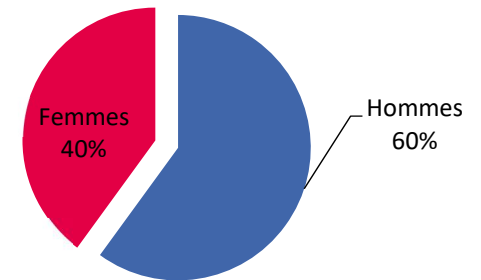
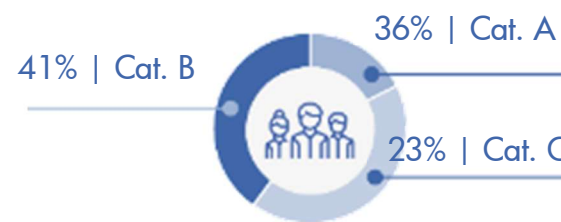


3.4. Les ressources et les services « support »

3.4.1. Les Ressources humaines



53 (+4) agents dont 3 apprentis
 au 31 décembre 2022.
 23 agentes et 30 agents



↳ Répartition par filières et catégories au 31 décembre 2022

56 emplois 53 agents 3 vacances	Par filières		Par catégories		Par statut			Moyenne d'âge
	Filière	Nombre	Catégorie	Description	Statut	Nombre		
	Technique	30	A	17 + 2 apprentis	Titulaires	Permanents	41	41 ans 1/2
	Administrative	23	B	21 + 1 apprenti	Contractuel.le.s	Permanents	12	
			C	12	Contractuel.le.s	Non permanents	1	
					Apprenti.e.s	Non permanents	3	

↳ Temps de travail

Les agents du SIGERly travaillent **1607 heures / an** conformément à la réglementation ; il n'y a pas de jours « supplémentaire » ni dérogations.
 115 heures supplémentaires effectuées par an et dans le respect des plafonds mensuels ; elles sont réalisées par les techniciens Eclairage public pour les tests et mises en lumière nocturne, en lien avec la maintenance du parc ou la mise en service en fin de chantier.

📌 Absentéisme

L'absentéisme est faible, avec un taux de 5,22 %. Cette hausse par rapport à l'an dernier (2 %) s'explique par l'absence prolongée de 4 agents dont 1 accident de travail et la multiplicité des arrêts en raison du Covid-19.

📌 Formations

En raison de la spécialité des métiers du SIGERly, le catalogue CNFPT ne suffit pas à répondre aux besoins ; le SIGERly fait donc régulièrement appel à d'autres organismes de formation spécialisés comme la FNCCR, AMORCE, VAD, etc.

Les agent.e.s ont réalisé 234,5 jours de formations en 2022 représentant un montant total de 40 000 €, ce montant est reconduit pour 2023.

Exemples des formations métiers suivies : Conduite et maintenance d'une chaudière bois énergie en collectif ou industrie / La gestion technique du bâtiment / Les réseaux d'objets connectés pour les villes et territoires intelligents / Les fondamentaux des achats d'énergies niveau 1 et 2 etc.

Par ailleurs, des actions de formation ciblées ont été mises en place : formation sur le retour d'expérience sur la mise en place du télétravail pour les membres du CODIR élargi / Osez la parole pour les agentes / Travail en hauteur pour les agent.e.s des pôles du service CEP / Déontologie etc.

Évolution de la masse salariale et couts annexes				
Années	Total inscriptions au budget (Tout compris)	Compte administratif	Variation €/ N-1 (base CA)	Variation en % / N-1 (base CA)
2018	2 118 045 €	1 943 288 €	23 020 €	+1,19 %
2019	2 280 600 €	1 955 124 €	11 836 €	+0,61 %
2020	2 386 465 €	2 240 863 €	285 739 €	+14,61 %
2021	2 406 000 €	2 369 097 €	128 234 €	+6,93 %
2022	2 745 000 €	2 739 333 €	370 236 €	+15,63 %
2023	3 412 500 €			+24,38 % (si réalisation du prévisionnel)

L'évolution de la masse salariale 2023 est impactée par plusieurs facteurs :

Tout d'abord en 2022, la hausse du SMIC, les réformes des grilles indiciaires de catégorie C et B et le point d'indice a été réévalué suite à la forte inflation. C'est en 2023 que l'impact est le plus fort car s'applique sur une année complète.

En matière de recrutement, la prévision 2023 prend en compte les 3 emplois créés et non pourvus fin 2022 compte tenu des tensions sur le marché du travail, une création de poste pour faire face à l'augmentation du périmètre d'intervention et des activités au regard des nouvelles adhésions à la compétence éclairage public, ainsi que la possibilité d'intégrer 5 demandes de stages et 1 demande d'apprentissage supplémentaire.

Cette prévision inclue la nécessité de réformer le RIFSEEP après 5 années de mise en œuvre. Les versions antérieures n'étaient pas abouties sur ce sujet, nous devons nous mettre en conformité légale notamment sur le CIA. Enfin, la prévision tient compte de l'évolution du forfait « mobilités durables ».

Service	Aide et subvention	Aides pour équipes SIGERly sur 3 ans
Service CEP	Programme ACTTE – SEQUOIA 2	70 000 €
	Programme ACTEE – SEQUOIA 3	70 000 €
	Programme ACTEE – MERISIER	50 000 €
	Programme européen BAPAURA	90 000 €
Service EPDCR	Programme ACTEE – Lum'ACTEE	105 000 €
Total SIGERly		385 000 €

Cette année le SIGERly obtient une subvention globale de 385Ke de recettes pour financer ses postes.

Le chiffre prévisionnel 2023 a été estimé **en imaginant que tous les postes seraient pourvus**, condition nécessaire à la qualité du service attendu par les adhérents. La masse salariale 2023 représentera environ 11 % des dépenses réelles de fonctionnement (3.412 M€/50,8 M€ de dépenses – moyenne pour les communes toute strate confondue : 54,5 %).



3.4.2. Systèmes d'information



- Adapter l'environnement de travail et les outils aux enjeux de demain
- Déployer de nouveaux services pour nos adhérents, partenaires, prestataires et pour les usagers (extranet, signalement des pannes etc.)
- Cartographier nos réseaux (PCRS, plans, référencement armoires et poteaux)

Système d'information géographique haute précision

- 30 serveurs virtualisés
- 2 baies de brassage
- 50 postes informatiques

En 2023, le SIGERly poursuit sa politique de **dématérialisation** et d'acquisition de **solutions expertes** de gestion informatique des données. Une réflexion sera probablement démarrée sur le partage et la gestion des données.

De plus, le déploiement d'un **nouvel extranet** devrait apporter un réel confort pour les adhérents, qui ont d'ailleurs été associés aux groupes de travail et ont pu faire remonter leurs avis.

Enfin, le SIGERly continue de doter l'ensemble de ses agents d'ordinateurs portables avec stations d'accueil dans le cadre des enjeux liés aux nouvelles modalités d'organisation des postes de travail (télétravail, nomadisme pour les agents en suivi de chantiers et / ou en déplacement en commune etc.).

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	85 400 € <i>Maintenance, petit équipement, copieurs, / 58 400 €</i> <i>Frais de télécom / 22 000€</i> <i>Prestation de service / 15 000 €</i>	152 800 € <i>Logiciel (gestions des affaires+ SIG) / 109 500 €</i> <i>Audit sécurité / 40 000 €</i> <i>Matériel / 3 300 €</i>
Recettes	0 €	50 000 € Subvention France Relance / 50 000 €



3.4.3. La communication



➤ Présence sur les réseaux sociaux

- 775 abonnés Twitter
- 1 917 abonnés LinkedIn
- 236 abonnés Facebook (Présence depuis septembre 2022)

➤ Mise en place d'une exposition itinérante sur l'éclairage public et la pollution lumineuse.

➤ Organisation et participation à plus de 15 évènements/an (mardi#visites & matinale du SIGERly, salons, forums, congrès, assises de l'énergie...)

Le SIGERly poursuit en 2023 ses efforts pour une meilleure **identification** de son rôle par ses partenaires et le grand public afin de valoriser son **expertise** et développer la communication autour des thématiques **Energies**, de la **transition énergétique et de la sobriété**.

Il mettra également l'accent sur **l'accès à l'information** en la renforçant particulièrement pour les délégués et les adhérents (nouvel extranet, Flash'Info, décryptages, webinaires...) mais également sur le **renforcement des liens** pour favoriser l'échange, avec l'organisation de visites, groupes de travail, etc.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	74 100 € <i>Vidéos, impressions, AMO, évènements / 74 100 €</i>	0 €
Recettes	0 €	0 €